

**Procès Verbal Assemblée plénière du Conseil de Développement  
Pays du Grand Bergeracois  
Mercredi 9 novembre 2011**

**Etaient présents ou représentés :**

Mmes Martine Canaux, Katy Chabaud, Christiane Genier, Brigitte Laffont, Brigitte Legros, Laurence Moscardini, Annick Nepveu, Cécile Labarthe, Anne-Marie Drouilleau, Monique Pelletant.

MM. Michel Amblard (représenté par M. Bernard Teyssandier), Philippe Bizet, Marc Bonnier, Abel Borde, Dominique Cassanis, Jacques Chèvre (représenté par Brigitte Allain), Pierre-Henri Cougnaud, Jean-Luc Delcayre, Francis Dufau, Bernard Etienne, Claude Fedou (représenté par Lucienne Ponet), Michel Jules, Bertrand Lacombe, Gérard Lallemand, Claude Leroy, Jean Morellet, Alain Thibal-Maziat, Robert Vergne, Jacques Wacquez, Alain Brettes, Serge Fourcaud, Roger Lapouge, Jean-Claude Portolan, Jacques Gommy, André Bonhomme, Michel Bourgeois, Serge de Leonardis, Marcel Rondonnier, Christian Estor, Pierre-Alain Peris, Jean-Luc Alary, Alain Legal, Guy Thomasset, Dominique Mortemousque, Jean-Pierre Debregas, Jacques Schyler, Christian Roye, Jean Roche.

**Etaient excusés :**

Mmes Marie-Jacqueline Calandreau, Brigitte Paganelli, Françoise Rény, Christine Good, Marie-Thérèse Armand, Annick Aragon.

MM. Georges Barberolle, Vincent Bergeon, Jean-Pierre Castanet, Sylvain Connangle, Christian David, Jean-Louis Viannet, Jérôme Bétaille, Claude Chastenet, Frédéric Gontier, Benoît Guilmineau, Patrick Meynier (représenté par Laurence Moscardini) Michel Roussel

Rappel de l'ordre du jour :

Le programme de cette réunion est le suivant :

- *Présentation des travaux des commissions*
- *Election d'un(e) nouveau(elle) Co-Président(e) du Conseil de développement*
- *Intervention de M. Pierre Delfaud et débat avec la salle sur le sujet : « Réforme territoriale, conseil de développement et citoyens »*

Mme Brigitte Laffont excuse les absents et accueille Mme Laurence Moscardini qui remplace Patrick Meynier, comme représentante de la Chambre de Métiers et d'Artisanat.

M. Alain Brettes accueille les participants dans les nouveaux locaux du Centre de Formation M'X qui rassemble plusieurs organismes de formation et regroupe 300 personnes en formation ou salariés.

M. Serge Fourcaud informe qu'en deuxième partie de réunion, le Pays du Grand Bergeracois accueille M. Pierre DELFAUD, pour une intervention sur « réforme territoriale et conseils de développement ». Il rappelle que le Pays n'est pas directement touché par cette réforme car il est une association volontaire de collectivités locales. Les élus ont exprimé la volonté de s'appuyer sur la société civile, donc le Conseil de développement, afin de travailler sur des projets de développement local et entend continuer à le faire.

## **1. Présentation des travaux des commissions**

Mme Brigitte Laffont rappelle que l'Assemblée plénière du Conseil de Développement se réunit une fois par an. Elle permet de faire le point sur les travaux du Conseil et d'ouvrir des perspectives. Elle donne la parole à François Queval pour présenter l'état d'avancement des travaux des commissions.

M. François Queval fait une présentation générale des travaux de chaque commission. Il détaille les travaux via un tableau projeté. Il reprend pour chaque commission le programme de travail et leur état d'avancement.



M. Bertrand Lacombe demande si la pépinière consulaire nouvellement installée à Bergerac peut apparaître dans la rubrique « Installez vous » du site Internet du Pays.

M. François Queval rappelle le contenu de cette rubrique et annonce que ces informations seront en effet prochainement mises en ligne dès réception des éléments fournis par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

M. Jean-Luc Delcayre demande si les acteurs économiques seront sollicités pour la réalisation de l'évènementiel « attractivité économique du Bergeracois »

M. François Queval indique que le résultat de l'enquête sur cette initiative a été présenté à la Commission Economie-Emploi du Pays mais que celle-ci n'a pas souhaité donner suite à ce projet.

M. Roger Lapouge précise que les résultats de l'enquête sur l'évènementiel « programmeurs culturels » ne révèlent pas un réel enthousiasme chez les artistes locaux à l'égard de ce projet.

M. François Queval ajoute que la Commission Culture se réunira prochainement pour réévaluer les besoins exprimés et déterminer les actions potentielles à mettre en place.

M. Christian Roye demande ce qu'est un univers graphique et pourquoi l'image de Cyrano a été choisie au lieu de celle du Coulobre par exemple.

Gérard Lallemand indique qu'un univers graphique est un ensemble d'éléments (images, police, couleurs ...) pour fixer une identité qui se déclinera sur tous supports pour que les acteurs locaux (touristique, économique, social, etc.) puissent se l'approprier. Il précise que l'image de Cyrano est moderne, signe de panache qui exprime le dynamisme et la convivialité.

Mme Brigitte Laffont ajoute que la création de l'univers graphique est réalisée pour être visible de l'extérieur du territoire et non pour satisfaire les acteurs de l'intérieur. L'image de Cyrano est la plus appropriée pour répondre à cet objectif.

Mme Brigitte Laffont demande à l'Assemblée plénière de valider le bilan 2010 des travaux du Conseil de développement.

***L'assemblée plénière valide à l'unanimité moins une abstention les travaux des commissions.***

## **2. Election d'un(e) nouveau(elle) co-président(e) du Conseil de développement**

Mme Brigitte Laffont indique qu'elle ne souhaite plus exercer ses fonctions de co-présidente du Conseil de développement, pour raison de santé et de projet de vie. Un appel à candidature a été lancé afin de pourvoir ce poste.

Il revient donc à l'Assemblée plénière d'élire un(e) nouveau(elle) co-président(e), conformément au règlement intérieur. Les missions du co-président, article 9 du Règlement intérieur, sont rappelées :

- la représentation permanente du Conseil de Développement
- la présidence de l'Assemblée plénière et le Comité de coordination.
- l'impulsion et la coordination des travaux du Conseil de Développement
- la mobilisation des membres du Conseil de Développement
- la promotion des principes de transversalité et de durabilité dans le Conseil



Ceci étant rappelé, à ce jour, elle indique que le Pays a reçu une candidature, celle de M. Gérard LALLEMANT, gérant de la société Archicourse, à Eymet

Brigitte Laffont demande s'il y a d'autres candidats.  
Gérard Lallemant est le seul candidat.

Brigitte Laffont demande à l'Assemblée plénière de procéder à un vote à main levée.  
L'Assemblée est d'accord à l'unanimité.

***Avec une abstention et l'unanimité des exprimés, Gérard Lallemant est élu par l'Assemblée plénière .***

Gérard Lallemant se présente et émet une réserve en demandant une « période d'essai ». Il connaît les rouages du Pays depuis ses origines. Il est membre du Comité de programmation Leader. Il est gérant d'une agence de communication Archicourse située à Eymet et Président de l'Office de Tourisme Eymet.

Brigitte Laffont remercie Gérard Lallemant pour son implication et lui souhaite le succès dans les travaux à venir du Conseil de développement.

### **3. Intervention de M. Pierre Delfaud**

Brigitte Laffont accueille M. Pierre Delfaud, président du Conseil de développement du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, professeur de Sciences économiques à l'Université Bordeaux IV, membre du Conseil Economique Social Environnemental Régional (CESER) d'Aquitaine, en charge de la prospective.

Elle indique que M. Pierre Delfaud va évoquer l'impact de la réforme territoriale pour les citoyens et les conseils de développement.

M. Pierre Delfaud constate tout d'abord que le Pays du Grand Bergeracois est l'un des Pays qui ont le plus de moyens humains en Aquitaine et le souligne. Il informe que trois questions seront abordées dans son intervention :

#### A. Bilan de 10 ans de fonctionnement des Pays et des Conseils de développement d'Aquitaine

Le CESER a choisi d'assurer une sorte de coordination des Conseils de Développement. Une des commissions du CESER, en charge des territoires, a rédigé plusieurs rapports sur les Pays et les Conseils de développement.

La situation est extrêmement hétérogène. Il constate une variété de situation selon les Pays. Le territoire de l'Aquitaine est entièrement couvert par des Pays, mais certains n'ont jamais vraiment fonctionné.

Leurs modes d'organisations sont variés : syndicat mixte, association, et « Pays de fait » sans support juridique. Il constate une grande diversité des Conseils de développement. Certains sont composés d'élus et de privés tandis que d'autres ne comportent que des privés.

Les Conseils de développement sont passés par deux phases. Tout d'abord, lors du démarrage des Pays, on a constaté un enthousiasme des acteurs, avec différents niveaux d'association à l'élaboration de la charte de Pays (de la simple ratification à l'écriture et la co-écriture). Ensuite, après la contractualisation, est arrivée une phase d'activité moindre.

Certains Pays ont alors trouvé de nouveaux sujets mobilisateurs pour leur Conseil de développement. Certains font par exemple de la prospective à 30 ans, leur évitant d'être en concurrence avec les élus locaux qui travaillent sur des horizons à plus court terme.



Il remarque également entre ces phases un risque dans l'évolution de la participation des membres des Conseils de développement. Certaines catégories de membres désertent cette instance, notamment les acteurs du milieu économique. Par contre, d'autres catégories renforcent leur présence relative, en particulier les associations environnementales. Cela a pour conséquence d'orienter l'image du Conseil de développement et de modifier son appréciation par les élus.

Dans ce contexte, on peut se demander si la réforme territoriale constitue une opportunité ou une menace. Il est avant tout difficile de se prononcer sur un sujet dont on ne connaît pas tous les éléments, en suspens jusqu'aux élections présidentielles et législatives de 2012.

## B. La Réforme Territoriale recouvre en réalité 3 dossiers :

### *– La réforme du financement des collectivités*

C'est un début de réforme fiscale. Les Pays dépendent du financement des collectivités locales et d'effets de guichets : Union Européenne, Région...

Pierre Delfaud fait le lien avec la situation financière européenne actuelle et présente la différence d'exposition à la dette des collectivités et de l'Etat dans différents Etats européens. Contrairement à une idée reçue, les finances des collectivités françaises sont moins mal loties que leurs homologues européennes. Par contre, les régions françaises ont beaucoup moins de poids que les communautés espagnoles ou les Länder allemands.

Les acteurs locaux regrettent souvent l'importance des dotations d'Etat dans leurs ressources comparativement aux ressources des impôts locaux. Les ressources fiscales, justement, sont appuyées sur des bases stables : taxe d'habitation, taxe foncière, etc.

Les ressources des collectivités locales sont de ce fait très peu conjoncturelles et très peu cycliques, hormis celles du Conseil Général, qui subissent par exemple la variation de la taxe sur les transactions immobilières.

### *– La réforme électorale, création des conseillers territoriaux.*

Les commentateurs pronostiquaient la baisse d'influence des Conseils Généraux, et leur disparition avec la réforme territoriale. Or, à chaque réforme de la décentralisation, le Conseil Général est jusqu'ici sorti renforcé, avec de nouvelles attributions.

### *– La réforme de l'intercommunalité*

L'objet de la réforme est de rationaliser la carte de l'intercommunalité. La date-butoir pour l'adoption du schéma de coopération intercommunale a été repoussée de fin décembre 2011 à juillet 2012, soumettant cette réforme aux aléas de l'élection présidentielle.

Si le schéma n'impacte pas directement les Pays en Dordogne, constitués en association, il est certain que les nouvelles territorialités qui émergeront devraient amener la révision du périmètre et des missions des Pays.

Les intercommunalités seront réduites en nombre et augmenteront leur puissance. La création de la communauté d'agglomération de Bergerac va changer le paysage intercommunal local et le Pays va connaître une nouvelle situation.

L'Aquitaine offre différents cas de figure dans l'articulation Agglomération / Pays. Soit, par sa taille prépondérante et ses compétences, la Communauté d'Agglomération écrase le reste du Pays. Soit un équilibre est trouvé dans la répartition des missions.

Le Pays du Grand Bergeracois va basculer du statut de « Pays rural » à celui de « Pays urbain » du fait de la constitution d'une agglomération en son sein. Il y aura ainsi en Dordogne 2 pays ruraux (Périgord Noir, Périgord Vert) et 2 pays urbains (Grand Bergeracois, Isle en Périgord).



### C. Quel est l'avenir des conseils de développement ?

M. Pierre Delfaud avance 3 hypothèses :

*1. Le Conseil de Développement baisse en vitalité jusqu'à l'absence d'activités.*

En effet, les collectivités locales n'ont désormais plus l'obligation de se doter d'un Conseil de développement, par l'absence d'inscription dans la Loi. Cet acte ne peut venir que de la volonté des élus locaux.

Relancer le Conseil de développement par le renouvellement de la Charte tous les 10 ans, c'est à dire à chaque changement de génération d'acteurs locaux, n'est pas une fin en soi. La démobilisation des membres est le principal danger.

Les structures participatives peuvent être considérées comme des « rustines de la dépolitisation ». En France, il n'y a pas vraiment de parti politique de masse et les structures de participation peuvent parfois être lues comme une alternative, donc un frein à l'engagement politique des citoyens.

*2. Multiplication des représentations de la société civile à différents échelons*

Il existe différentes instances : le CESER, les Conseils de développement, les Comités de Quartier, les Groupes d'Action Locale, les comités ad hoc, les instances issues des procédures de débat public, etc.

La multiplication pose des problèmes de lisibilité, à Bordeaux par exemple, où co-existent le Conseil de Développement de la Communauté Urbaine, celui de la Ville et le CESER avec la plupart des acteurs locaux siégeant dans ces trois instances.

Le Pays du Grand Bergeracois deviendra un Pays détenant une agglomération. La co-existence de deux Conseils de développement risque de créer des interférences.

*3. La décentralisation, la multiplication d'échelons est un luxe*

La conjoncture économique dégradée actuelle risque de faire baisser les moyens alloués aux Conseils de développement et ainsi précipiter leur disparition. Dans ce cas de figure, quelles traces les Conseils de développement auront-ils laissé dans le paysage local ?

L'affirmation de l'identité du Grand Bergeracois restera, ainsi que la structuration de la Dordogne en 4 territoires que sont aujourd'hui les Pays.

Le Périgord Noir avait déjà une légitimité, par sa notoriété touristique. Les autres se sont construites et particulièrement celle du Pays du Grand Bergeracois, où la référence à Bergerac s'est affirmée.

#### **Débat avec le public :**

Mme Laurence Moscardini présente la fusion des Chambres de Métiers et de l'Artisanat en Aquitaine, ayant pour objectif la mutualisation des moyens. Les acteurs locaux souhaitent conserver l'identité Dordogne. Elle assure donc aux élus locaux que le regroupement n'est pas synonyme de perte d'identité.

M. Pierre Delfaud cite l'exemple du pôle interconsulaire de la Dordogne, regroupant les 3 chambres consulaires, alors qu'en Gironde et Pyrénées Atlantiques coexistent encore deux CCI.

Il constate que les acteurs locaux sont en demande de plus de décentralisation. L'Etat a réalisé une reconcentration de ses services, qui a eu pour résultat d'augmenter le nombre de



fonctionnaires d'Etat en Gironde tandis que le nombre de fonctionnaires d'Etat diminue dans les autres départements.

La Dordogne est le premier département Aquitain en terme de poids des fonctionnaires par rapport aux emplois salariés, ce qui s'explique par la faiblesse du secteur salarié privé. Mais c'est bien la Gironde qui est le premier département d'Aquitaine en terme de poids du nombre des fonctionnaires dans la population.

Michel Bourgeois évoque la question de la répartition des compétences des collectivités, qui sera décisive, notamment la clause de compétence générale et que rien n'a été défini à ce jour.

M. Pierre Delfaud répond que, dans d'autres pays européens, s'applique le principe de la spécialisation des compétences, tandis qu'en effet, en France, on applique le principe de la compétence générale. Cette clause fait l'objet d'une possible remise en cause dans la réforme, car elle serait à l'origine de la complexité des financements croisés. S'il est vrai que cette mécanique est complexe, elle constitue aussi un progrès démocratique dans la mesure où l'intervention de plusieurs financeurs diminue le risque de clanisme.

Plus personne ne souhaitant intervenir, Serge Fourcaud remercie Pierre Delfaud de son exposé.

Jacques WACQUEZ  
Co-Président  
du Conseil de Développement

Gérard LALLEMANT  
Co-Président  
du Conseil de Développement

